



Nicolas HULOT,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et
solidaire

Brune POIRSON,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et
solidaire

Paris, le mercredi 27 juin 2018

Communiqué de presse

Economie circulaire : lancement de la concertation pour la collecte, le réemploi et le recyclage des jouets, des articles de sport, de bricolage et de jardin

Annoncée dans la feuille de route pour l'économie circulaire, la concertation sur la création de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP) dans le secteur des jouets, des articles de sport, de loisirs, de bricolage et de jardin a commencé ce mercredi. Sous l'impulsion de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, cette phase de concertation doit aboutir à des solutions concrètes dans les prochains mois.

Jouets, articles de sport et de loisirs, articles de bricolage et de jardin représentent une part significative de nos déchets ménagers. À eux seuls, les équipements de bricolage représentent 5% de nos déchets ménagers. 1 500 000 vélos et 75 000 tonnes de jouets finissent dans nos poubelles chaque année. Pourtant, aucune filière de collecte, de réemploi ou de recyclage n'existe encore pour ces objets comme cela est le cas pour les déchets d'emballages, d'équipements électriques et électroniques ou encore de meubles.

Pour qu'ils puissent avoir une seconde vie et « entrer dans la boucle », la feuille de route pour l'économie circulaire lancée, le 23 avril dernier, par Édouard Philippe et Brune Poirson prévoit d'étendre le principe de responsabilité élargie des producteurs à ces produits du quotidien, très consommateurs en ressources naturelles, qui finissent trop souvent dans nos poubelles puis incinérés ou en décharge.

Le gouvernement souhaite que les industriels des secteurs concernés se structurent et prennent en charge ces objets lorsqu'ils ne sont plus utilisés. L'objectif est qu'ils identifient et mettent en place des solutions de réemploi lorsque cela est possible, ou de recyclage si le produit n'est pas réutilisable.

Cette première réunion de concertation a permis de mettre autour de la table les fabricants et distributeurs du secteur du jouet, du bricolage, du jardin et du jardin ainsi que les représentants des collectivités locales, de l'économie sociale et solidaire ainsi que les professionnels de la collecte et du recyclage des déchets.

Cette concertation se poursuivra dans les prochains mois avec pour objectifs :

- d'affiner le périmètre des produits concernés
- d'étudier les modalités de collecte et de gestion des déchets issus de ces produits
- de fixer des objectifs ambitieux de réemploi et recyclage aux industriels du secteur
- de définir un calendrier de déploiement de ces nouvelles filières REP.

Pour Brune Poirson « ***Nous lançons ce nouveau chantier pour aboutir à des solutions concrètes pour ces produits du quotidien qui représentent une véritable opportunité écologique mais également économique de faire émerger de nouvelles activités industrielles de réemploi et de recyclage. Des emplois locaux, non délocalisables.*** »

Mesure 29 de la feuille de route pour une économie 100% circulaire

En concertation avec les acteurs concernés, instruire le déploiement de nouvelles filières REP dans le secteur des jouets, des articles de sport et de loisirs et des articles de bricolage et de jardin afin de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles et développer l'activité de réemploi et de réparation en lien avec l'économie sociale et solidaire

Consultez [ici](#) la feuille de route économie circulaire

Suivez l'actualité de l'économie circulaire sur les réseaux sociaux du ministère

[Twitter](#)

[Facebook](#)



Retrouvez le communiqué en ligne

Contact presse : 01 40 81 81 23

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[@Min_Ecologie](#)